

# Règlement Concours photo 2019 : "Colleville-Montgomery célèbre le 75ème, en couleur et en noir et blanc"

## CONCOURS PHOTOGRAPHIE

**DEPOT LIMITE  
VENDREDI 14 JUIN 2019, A 12H00**

La mairie de Colleville, en partenariat avec le photo club de Ouistreham organise un concours photo avec pour thème :

« Colleville Montgomery célèbre le 75ème anniversaire en couleur, ou en noir et blanc »

1 ou 2 photos par participant

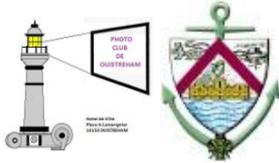
Exposition des photos du lundi 24 juin au samedi 29 juin midi salle Fernand Chollet (Médiathèque de Colleville) et remise des prix le 29 juin, 18h00 au poste de secours de Colleville-Montgomery.

Renseignement règlement et bulletin de participation sur le site web de la mairie ou par demande à l'adresse mail suivante:

[photo75.colleville.my@orange.fr](mailto:photo75.colleville.my@orange.fr)

Messagerie :  
[photo75.colleville.my@orange.fr](mailto:photo75.colleville.my@orange.fr)





## **REGLEMENT du CONCOURS PHOTO 2019.**

### **Article 1 : PARTICIPATION**

L'Association *Photo Club Ouistreham*, association régie par la loi du 1er juillet 1901, en partenariat avec la *Mairie de Colleville-Montgomery*, organise un concours photographique, libre et gratuit, avec pour thème :

# **" Colleville-Montgomery célèbre le 75ème anniversaire en couleur, ou en noir et blanc"**

Avec de 3 prix :

- Prix de la photo Couleur
- Prix de la photo NB
- Prix spécial du public

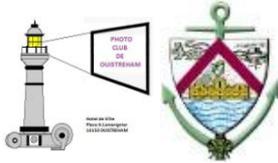
Hotel de Ville  
Place A.Lemarignier  
14150 OUISTREHAM

**Chaque participant devra remplir et signer le bon de participation du concours.**

Le fait de signer le bulletin de participation et d'envoyer une photo oblige le concurrent à se conformer au présent règlement, et à l'accepter dans son intégralité.

Mail: [photo75.colleville.my@orange.fr](mailto:photo75.colleville.my@orange.fr)

**Le concours se déroule du 05 juin au 09 juin 2019.**



## **Article 2 : MODALITE - FORMAT**

- La photo devra être envoyée au format numérique « JPG » en pièce jointe d'un email à : [photo75.colleville.my@orange.fr](mailto:photo75.colleville.my@orange.fr)
- La taille de la photo sera d'environ de 2000x3000 pixels.
- Le nom du fichier photo devra être sous la forme "nom-prénom.jpg"
- Le sujet de l'email sera sous la forme : « concours-photo-75 ème à Colleville Montgomery - nom - prénom »
- Le corps de l'email comprendra :
  - ✓ La date et le lieu de la prise de vue
  - ✓ Un commentaire de 2 lignes maximum
  - ✓ Les nom et prénom du participant
  - ✓ L'adresse postale et le n° de téléphone du participant
  - ✓ L'email du participant

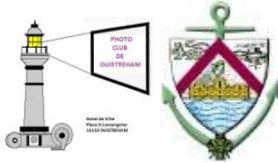
**Les images ne respectant pas ces critères seront éliminées.**



Hotel de Ville  
Place A.Lemarignier  
14150 QUISTREHAM

## **Article 3 : CONDITIONS**

- Le concours est gratuit et ouvert à tout public.
- Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photo.
- 2 photos au maximum par participant : une "noir et blanc" et/ou une "couleur"
- Les meilleures photos seront primées



#### **Article 4 : CRITERES DE SELECTION-PALMARES**

- *La photographie sera jugée sur trois aspects par un jury (composé de deux membres de la mairie, deux membres du photo club) et d'un vote du public:*

**Respect du thème( 10 points) Technique ( 6 points) Originalité ( 4 points)**

**Le theme : Colleville Montgomery célèbre le 75ième ANNIVERSAIRE en couleur, ou en noir et blanc**

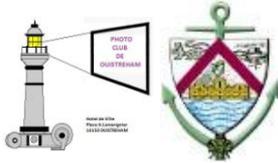
- Le comité d'organisation se réserve le droit de ne pas sélectionner une image hors sujet ou qui porterait préjudice à l'esprit du concours ou à la représentation d'une personne.
- Pour le prix spécial du public, suite à une pré-sélection d'une vingtaine de photos, les organisateurs assureront la présentation et l'accrochage du lundi 24 juin au samedi 29 juin midi salle Fernand Chollet (Médiathèque de Colleville) pour permettre au public de voter..l'exposition sera visible aux heures d'ouverture de la médiathèque( lundi 16h30/18h30, mercredi 10h30/12h30 et 14h15 à 17h, jeudi 16h30/18h30 et samedi 9h30/12h)
- A réception des épreuves, les organisateurs les imprimeront, mais déclinent toute responsabilité en cas de non réception du mail de participation avant la date limite de dépôt.
- Les décisions du jury seront sans appel.
- Les participants pourront consulter les nominés et le classement général sur le site de la mairie 48h après le 1er Juillet 2019.
- Le palmarès sera prononcé en public à Colleville -Montgomery le samedi 29 juin, 18h, au poste de secours de Colleville Montgomery (lancement de la saison)

#### **Article 5 : UTILISATION DES PHOTOGRAPHIES**

Les participants s'engagent à présenter les fichiers numériques et les autorisations de reproduction jointe au règlement sur demande de la mairie de Colleville Montgomery.

Le photo club de Ouistreham et la Mairie de Colleville Montgomery s'interdisent toute action commerciale avec l'une ou plusieurs des photos présentées au concours.

Durant l'été, les photos pré-sélectionnées seront exposées dans différents lieux de la commune.



## **Article 6 : DROITS à l' IMAGE:**

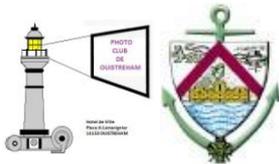
- Chaque auteur, des photos présentées, sont seuls responsables de tous droits relatifs aux images qu'ils présentent.
- Pour les photographies représentant des personnes identifiables il est conseillé de remplir l'autorisation ci-après annexé.
- L'autorisation des parents est obligatoire pour un photographe mineur.

## **Article 7 : DEPOT DES PHOTOGRAPHIES**

La date limite de RECEPTION sur l'adresse mail est fixée au **Vendredi 14 Juin à 12H00.**

Les photographies doivent être envoyées à l'adresse suivante :

[photo75.colleville.my@orange.fr](mailto:photo75.colleville.my@orange.fr)



**Bulletin de Participation CONCOURS PHOTO 2019**

**A JOINDRE AVEC LES PHOTOGRAPHIES**

(La participation au concours sous-entend l'acceptation du règlement dans son intégralité)

NOM : ..... PRENOM : .....

Date de naissance, si - 12 ans:.....

ADRESSE COMPLETE

.....

CODE POSTAL :..... VILLE:.....

MAIL: ..... @..... Tél:

PHOTOGRAPHIE N° Titre de la photo :

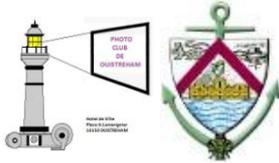
.....

Je soussigné, M..... déclare être l'auteur des œuvres que je présente au présent concours photo 2019 du "75<sup>ème</sup> à Colleville Montgomery" et reconnaît avoir pris connaissance du règlement et l'accepter sans réserves.

Les photographies par l'auteur pourront faire l'objet d'exposition publique et privé, de collection, de diffusion, par tous moyens gratuits ou payants à charge de la mairie de Colleville Montgomery. Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits, et je ne pourrais prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Fait, le ...../...../...../ à..... SIGNATURE (*obligatoire*)





## ***DROITS à l'IMAGE***

A joindre obligatoirement pour un enfant mineur identifiable et/ou participant.

Nom + Prénom + code postal du photographe:

.....

Je soussigné(e) (prénom + nom) :

.....

Résidant :

.....

Accepte par la présente que (la) les photos sur lesquelles je figure , ou mon enfant mineur(e)

Nom - prénom: ..... puissent être présentée(s)  
dans le cadre du concours photo 2019 " 75 ème à Colleville Montgomery "

Les photos pourront servir à des expositions présentées par le Photo Club Ouistreham et la  
Mairie de Colleville Montgomery.

En conséquence de quoi, et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au  
droit du nom, j'autorise le photographe à fixer, reproduire et communiquer au public les  
photographies prises dans le cadre des présentes et de nos accords amiables, sans contre partie  
financière et définitifs.

La présente autorisation privant mes héritiers de tous droits et recours envers le photographe  
amateur M.....

Je garantis pour moi-même, ou pour mon enfant mineur désigné ci-dessus, que je ne suis pas  
lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de celle de mes biens.

Fait-le .....

A.....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé ».